

Etats financiers annuels de SICAV

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mai 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes PROAUDIT représenté par M. Tarak ZAHAF.

BILAN **au 31 décembre 2022** **(unité: Dinars tunisiens)**

<u>ACTIF</u>		31/12/2022	31/12/2021
	Notes		
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	113 051 787	76 352 312
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 878 065	4 885 489
b- Obligations et valeurs assimilées		106 173 722	71 466 823
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		30 436 327	25 826 266
a- Placements monétaires	3 - 2	30 085 178	21 980 205
b- Disponibilités	3 - 3	351 149	3 846 061
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	50 801	8 031
TOTAL ACTIF		143 538 915	102 186 609
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	294 649	206 885
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	53 281	42 840
TOTAL PASSIF		347 930	249 725
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 7	135 276 095	96 543 516
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		7 914 890	5 393 368
a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (**)	3 - 8	-	-
b- Sommes capitalisables de la période	3 - 8	7 914 890	5 393 368
ACTIF NET		143 190 985	101 936 884
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		143 538 915	102 186 609

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

(**) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 Mai 2022 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2022

(Unité : Dinars tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	6 589 713	3 909 222
a- Dividendes		243 932	296 191
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 345 781	3 613 031
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	1 654 228	2 016 407
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 243 941	5 925 629
<u>- CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	1 043 597	781 131
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 200 344	5 144 498
<u>- CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	195 927	144 267
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 004 417	5 000 231
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		910 473	393 137
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (*)		7 914 890	5 393 368
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(910 473)	(393 137)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		61 116	(19 075)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		(79)	(16 719)
Frais de négociation de titre		-	(3 420)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		7 065 454	4 961 017

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2022
 (unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	7 065 454	4 961 017
a- Résultat d'exploitation	7 004 417	5 000 231
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	61 116	(19 075)
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	(79)	(16 719)
d- Frais de négociation des titres	-	(3 420)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u>		
a- Souscriptions	156 516 885	101 925 691
* Capital	126 993 900	87 756 900
* Régularisation des sommes non capitalisables	23 510 177	10 704 417
* Régularisation des sommes capitalisables	6 012 808	3 464 374
b- Rachats	(122 328 238)	(85 742 154)
* Capital	(98 922 500)	(73 689 200)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(18 303 403)	(8 981 717)
* Régularisation des sommes capitalisables	(5 102 335)	(3 071 237)
VARIATION DE L'ACTIF NET	41 254 101	21 144 554
AN 4 - Actif net		
a- En début de l'exercice	101 936 884	80 792 330
b- En fin de l'exercice	143 190 985	101 936 884
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	860 501	719 824
b- En fin de l'exercice	1 141 215	860 501
VALEUR LIQUIDATIVE	125,472	118,462
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	5,92%	5,54%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(LES CHIFFRES SONT EXPRIMES EN DINARS)

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promue par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a) Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b) Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c) Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3. Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	code ISIN	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations & Valeurs assimilées			102 648 550	106 173 722	70,46%	70,63%	
Titres émis par le Trésor			68 806 000	70 885 744	46,57%	46,69%	
EMP NAT 2021 T3 CC TV	TNJP2LP1CVE1	7 000	7 000 000	7 064 553	4,92%	4,93%	
EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	150 000	15 000 000	15 370 323	10,71%	10,73%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN0OU20VQYS5	75 000	7 500 000	7 937 063	5,53%	5,54%	
EMP NAT 22 1T CCTF	TN5XXZZ454U2	75 000	7 500 000	7 932 312	5,53%	5,54%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	100 000	10 000 000	10 354 893	7,21%	7,23%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	5 000	500 000	519 507	0,36%	0,36%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	5 000	500 000	520 493	0,36%	0,36%	
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	60 000	6 000 000	6 131 566	4,27%	4,28%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	90 000	9 000 000	9 187 851	6,40%	6,42%	
BTA 7.5% DECEMBRE 2028	TN0008000812	2 000	1 806 000	1 832 427	1,28%	1,28%	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	24 000	2 400 000	2 420 252	1,69%	1,69%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	16 000	1 600 000	1 614 504	1,12%	1,13%	
Titres émis par des sociétés			33 842 550	35 287 978	23,89%	23,94%	
BIAT SUB 2022-1 CD TV	TN0000000000	30 000	3 000 000	3 135 216	2,18%	2,19%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A	TN0007780067	10 000	600 000	627 919	0,44%	0,44%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG B	TN0007780075	5 000	500 000	524 323	0,37%	0,37%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	TNO003400348	5 000	66 450	67 189	0,05%	0,05%	
AMEN BANK SUB 2017-1	TN0003400553	10 000	400 000	416 283	0,29%	0,29%	
AMEN BANK SUB 2020-03 CATG B TF	TN0003400660	15 000	1 200 000	1 277 915	0,89%	0,89%	
AMEN BANK SUB 2020-03 CATG C FX	TN000340678	5 000	500 000	533 273	0,37%	0,37%	
AMEN BANK SUB 2021-1	TN0003400686	25 000	2 500 000	2 626 707	1,83%	1,83%	
AMEN BANK SUBORDONNE 2016	TN0003400538	20 000	400 000	402 696	0,28%	0,28%	
ATB SUBORDONNE 2017	TN0003600640	10 000	600 000	633 600	0,44%	0,44%	
ATL 2018-1	TN0004700753	10 000	200 000	206 112	0,14%	0,14%	BB
ATL 2019-1	TN0004700803	20 000	800 000	805 288	0,56%	0,56%	BBB-
ATL SUB 2017-2 7 ANS 7.9%	TN0004700712	15 000	600 000	608 000	0,42%	0,42%	BB
ATTIJARI LEASING 2016-2 7	TN0006610430	20 000	800 000	841 844	0,59%	0,59%	BB+
ATTIJARI LEAS SUB 2018-1	TN0006610513	10 000	200 000	207 890	0,14%	0,15%	BB-
BH 2009	TN0001900844	5 000	76 500	76 509	0,05%	0,05%	BBB-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	TN0001901032	15 000	300 000	314 645	0,22%	0,22%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	TN0001901032	5 000	100 000	104 882	0,07%	0,07%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	TN0001901081	15 000	600 000	632 519	0,44%	0,44%	
BNA SUB 2017-1	TN0003100716	10 000	400 000	414 562	0,29%	0,29%	
BNA SUB 2018-1	TN0003100757	10 000	200 000	205 208	0,14%	0,14%	
BTE 2019-1 (A) TF 11%	TN0001300664	7 500	450 000	488 624	0,34%	0,34%	
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	TN0001300672	7 500	450 000	483 181	0,34%	0,34%	
CIL 2018/1 5 ANS TX 10.60	TN0004201455	10 000	400 000	432 433	0,30%	0,30%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	TN0004201471	15 000	750 000	754 660	0,53%	0,53%	BBB-

Hannibal LEASE 2016-2	TN0007310337	20 000	400 000	402 340	0,28%	0,28%	BB
HL 2017-2 CATEG B 7 ANS 7	TN0007310410	28 500	1 140 000	1 174 325	0,82%	0,82%	BB
HL 2017-3	TN0007310444	15 000	900 000	955 332	0,67%	0,67%	BB
HL 2018-2	TN0007310493	5 000	200 000	213 861	0,15%	0,15%	BB
HL 2020-02	TN0007310543	30 000	1 800 000	1 820 491	1,27%	1,27%	BB-
HL 2022-1	TN77U54Q5NV3	17 000	1 700 000	1 800 871	1,25%	1,26%	BB+
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3	TN0006720122	10 000	200 000	209 705	0,15%	0,15%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3	TN0006720122	2 500	50 000	52 426	0,04%	0,04%	BB
STB 2010/1	TN0002601045	10 000	199 600	206 185	0,14%	0,14%	
STB SUB 2019-1 (A) TF 10.5%	TN0002601144	20 000	800 000	806 076	0,56%	0,56%	
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	TN0002601151	15 000	600 000	603 906	0,42%	0,42%	
STB SUB 2020-1 CC TF 11%	TN0002601219	20 000	1 200 000	1 271 803	0,89%	0,89%	
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	TN0002601201	5 000	500 000	531 342	0,37%	0,37%	
STB SUB 2021-1 CA TF	TNWQS0MZ65V8	30 000	3 000 000	3 191 638	2,22%	2,23%	
Tunisie Leasing 2017-1	TN0002101962	20 000	800 000	828 448	0,58%	0,58%	BBB+
Tunisie Leasing 2017-2	TN0002101988	10 000	600 000	635 262	0,44%	0,44%	BBB+
TLF 2019-1 CB TF	TN0002102127	4 000	320 000	857 358	0,60%	0,60%	BBB
TLF2019-1 TAUX VAR CATG A	TN0002102119	4 000	160 000	335 345	0,23%	0,23%	BBB
TL SUB 2018	TN0002102077	20 000	800 000	486 702	0,34%	0,34%	BBB-
TLF SUB 2021	TNZSBU7F6WY7	6 000	480 000	166 163	0,12%	0,12%	BB+
UIB 2011-1 CAT B	TN0003900263	20 000	900 000	915 907	0,64%	0,64%	
WIFAK BANK 2022-2	TN0003900264	10 000	1 000 000	1 001 014	0,70%	0,70%	
Titres OPCVM			6 835 564	6 878 065	4,79%	4,80%	
SICAV-BH obligataire	TN0001900752	65 673	6 835 564	6 878 065	4,79%	4,80%	
Total			109 484 114	113 051 787	75,25%	75,43%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2021	74 181 045	2 169 704	1 563	76 352 312	
* Acquisitions de l'exercice					
Emprunt National émis par l'Etat	35 000 000			35 000 000	
Obligations émises par les sociétés	8 700 000			8 700 000	
Titres OPCVM	3 744 007			3 744 007	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	-10 388 550			-10 388 550	
Cessions des Titres OPCVM	-1 802 388			-1 802 388	-79
* Variation des plus ou moins			61 116	61 116	

<u>values latentes</u>					
<u>* Variation des intérêts courus</u>		1 335 290		1 335 290	
Soldes au 31 décembre 2022	109 484 114	3 504 994	62 679	113 051 787	-79

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **30 085 178** dinars au 31-12-2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	code ISIN	NJ	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif	% Actif Net	Emetteur
CD231222/120123BH	2312120123DP	20	8,8	1 992 242	1 995 733	1,39%	1,39%	BH BANK
CD261222/150123BH	2612150123DP	20	8,8	2 988 363	2 991 854	2,08%	2,09%	BH BANK
CD191222/190323BH	1912190322DP	90	9,5	3 434 909	3 444 311	2,40%	2,41%	BH BANK
CD291222/290323UF	2912290323UF	90	10,0	1 960 976	1 962 276	1,37%	1,37%	UNION DE FACTORING
CD211222/210323UF	2112210323UF	90	10,0	980 488	982 873	0,68%	0,69%	UNION DE FACTORING
CD261222/050423UF	2612050423UF	100	10,0	1 956 757	1 959 351	1,37%	1,37%	UNION DE FACTORING
CD231222/230323UF	2312230323UF	90	10,0	1 960 976	1 964 878	1,37%	1,37%	UNION DE FACTORING
CD081222/080323UF	0812080323UF	90	10,2	1 960 405	1 970 964	1,37%	1,38%	UNION DE FACTORING
CD301222/290123UF	3012290123UF	30	10,0	1 986 777	1 987 658	1,38%	1,39%	UNION DE FACTORING
CD191222/190323BTE	1912190323BT	90	9,5	9 814 026	9 840 889	6,86%	6,87%	BTE
CD141222/140323UF	1412140323UF	90	10,0	980 488	984 391	0,69%	0,69%	UNION DE FACTORING
Total Certificats de Dépôt				30 016 407	30 085 178	10,66%	10,69%	

3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **351 149** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts à vue	351 149	3 846 061
Total	351 149	3 846 061

3-4 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **50 801** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Annuité EO BH 2009 échue à encaisser	43 376	-
Compte d'attente "commission bancaire"	29	-
Agios Crédeurs à encaisser	7 396	8 031
Total	50 801	8 031

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **294 649** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Rémunération du gestionnaire à payer	51 997	36 509
Rémunération du distributeur à payer	242 652	170 376
Total	294 649	206 885

3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2022 à **53 281** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Jetons de présence	15 000	15 000
Redevances CMF à payer	11 558	8 094
Honoraires CAC à payer	23 634	18 534
TCL à payer	3 089	1 212
Total	53 281	42 840

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2022 au 31-12-2022 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021	
Montant	96 543 516
Nombre de titres	860 501
Nombre d'actionnaires	1 492
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	126 993 900
Nombre de titres émis	1 269 939
Rachats effectués	
Montant (nominal)	(98 922 500)
Nombre de titres rachetés	(989 225)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	61 116
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(79)
Frais de négociation de titre	-
Résultat incorporé à la VL (*)	5 393 368
Régularisation du résultat incorporé à la VL	1 759 433
Régularisation des sommes non capitalisables de l'exercice	(1 735 271)
Régularisation des sommes non capitalisables des exercices antérieurs	5 182 612
Capital au 31-12-2022	
Montant	135 276 095
Nombre de titres	1 141 215
Nombre d'actionnaires	1 563

(*) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2022

3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2022 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	5 000 231	393 137	1 759 433	7 152 801
Exercice en cours	7 004 417	-	910 473	7 914 890

(*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 Mai 2022 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2022 la somme de **6 589 713** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des BTA	3 665 902	785 485
Revenus des titres OPCVM	243 932	296 191
Revenus des obligations	2 679 879	2 827 546
TOTAL	6 589 713	3 909 222

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 Décembre 2022 la somme de **1 654 228** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts des placements à termes	82 120	58 867
Intérêts des certificats de dépôts	1 572 108	1 915 505
Intérêts des Billets de trésoreries	-	42 035
Total	1 654 228	2 016 407

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à **1 043 597** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	184 164	137 847
Rémunération du distributeur	859 433	643 284
Total	1 043 597	781 131

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à **195 927** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Redevances CMF	122 776	91 898
Honoraires commissaires aux comptes	28 733	15 498
Autres charges AGO amortis	7 419	7 025
Jetons de présence	15 000	14 974
TCL	21 798	14 672
Contribution sociale de solidarité	200	200
Autres charges	1	-
Total	195 927	144 267

5- Données par action et ratios pertinents :

5.1 Données par action :

Données par action	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	7,224	6,886	6,638	6,844	6,292
Charge de gestion des placements	0,914	0,908	0,836	0,900	0,951
<u>Revenu net de placements</u>	6,309	5,978	5,802	5,944	5,341
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	0,172	0,168	0,177	0,214	0,198
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	6,138	5,811	5,625	5,730	5,144
Régularisation du résultat d'exploitation	0,798	0,457	0,624	-0,072	-0,388
<u>Somme capitalisable de l'exercice</u>	6,935	6,268	6,249	5,658	4,756
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	0,054	-0,022	-0,026	0,004	0,066
+/- valeurs réalisées sur cession des titres	0,000	-0,019	0,063	0,128	0,051
Frais de négociation de titre	0,000	-0,004	-	-	-
<u>+/- valeurs sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	0,053	-0,046	0,037	0,132	0,117
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	6,191	5,765	5,662	5,862	5,261
<u>Résultat non capitalisable de l'exercice</u>	0,053	-0,046	0,037	0,132	0,117
Régularisation du résultat non capitalisable	0,021	0,001	0,009	0,013	-0,004
<u>Somme non capitalisable de l'exercice</u>	0,075	-0,044	0,046	0,145	0,113
Distribution de dividendes	-	-	-	4,756	4,028
Valeur liquidative	125,472	118,462	112,239	105,944	104,897

5.2 Ratios pertinents :

Libellé	2022	2021	2020	2019	2018
Actif Net Moyen	122 775 774	91 901 210	70 813 265	65 204 568	64 882 074
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,85%	0,85%	0,85%	0,85%	0,91%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,16%	0,18%	0,20%	0,19%

Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	5,71%	5,44%	5,72%	5,44%	4,89%
--	-------	-------	-------	-------	-------

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 9 Décembre 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 143 538 915**, un actif net de **D : 143 190 985** et un bénéfice de **D : 7 065 454** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Votre conseil d'Administration du 28 Septembre 2021, a adopté la méthode de valorisation des BTA par référence à la courbe des taux et ce afin de se conformer à la méthode recommandée dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances, en présence de différentes parties prenantes qui prévoit l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Il y a lieu de préciser que, jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable (Voir note 2-2).

L'évaluation de la souche de BTA 7,5% (à échoir en décembre 2028) acquise au cours du deuxième trimestre 2021 selon la méthode précitée a eu pour effet la comptabilisation d'une plus-value latente de 20 180 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 Avril 2023

Le commissaire aux comptes :

PROAUDIT

Mr. Tarak ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

I.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2022

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvelles conclues par votre société et entrants dans le champ d'application de ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

I.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2022

- Une première convention, conclue avec BH INVEST, en vertu de laquelle cette dernière assure, pour le compte de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2022, le montant de cette rémunération, s'élève à 184 164 dinars, porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une deuxième convention, conclue avec la BH BANK, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », en contrepartie d'une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire « BH INVEST ».

- Une troisième convention, conclue avec l'Office Nationale des Postes, en vertu de laquelle ce dernier a été désigné distributeur des valeurs de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2022, le montant de cette rémunération, s'élève à 859 433 dinars, porté également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Conformément à L'AGE du 16 juin 2016, il est prévu, à partir de l'année 2016, des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité.

Le montant de cette rémunération, s'élève à 15 000 dinars pour l'exercice 2022, porté aux charges d'exploitation au niveau de l'état de résultat.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 Avril 2023

Le commissaire aux comptes :

PROAUDIT

Mr. Tarak ZAHAF